

O.I.C. 2017/149
FINANCIAL ADMINISTRATION ACT

FINANCIAL ADMINISTRATION ACT

Pursuant to section 65 of the *Financial Administration Act*, the Commissioner in Executive Council orders

1 The attached *Regulation to Authorize the Giving of an Indemnity (Hydrocarbon Contamination)* is made.

Dated at Whitehorse, Yukon, August 24, 2017.

Commissioner of Yukon

DÉCRET 2017/149
LOI SUR LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

LOI SUR LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

Le commissaire en conseil exécutif, conformément à l'article 65 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, décrète:

1 Est établi le *Règlement autorisant une promesse d'indemnisation (contamination par hydrocarbures)* paraissant en annexe.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 24 août 2017.

Commissaire du Yukon

**REGULATION TO AUTHORIZE THE GIVING
OF AN INDEMNITY (HYDROCARBON
CONTAMINATION)**

1 The government is authorized to give an indemnity, for a maximum term of 20 years beginning not later than October 1, 2017, to the Governing Council of the Salvation Army in Canada against liability arising from hydrocarbon contaminants in the ground water and soil in and under the land in Whitehorse near the corner of 4th Avenue and Alexander Street, on which a building designed to provide shelter and support services to a vulnerable population that is homeless or under-housed and at risk of homelessness has been built on behalf of the government.

**RÈGLEMENT AUTORISANT UNE PROMESSE
D'INDEMNISATION (CONTAMINATION PAR
HYDROCARBURES)**

1 Le gouvernement est autorisé à accorder une promesse d'indemnisation pour une durée maximale de 20 ans, débutant au plus tard le 1^e octobre 2017, au Conseil de direction de l'Armée du Salut au Canada, pour les responsabilités découlant d'une contamination par hydrocarbures des eaux souterraines et du sol, dans les terres et autour de celles-ci, à Whitehorse, à l'intersection de la 4^e Avenue et de la rue Alexander, sur lesquelles un édifice a été construit au nom du gouvernement et conçu dans le but d'offrir un abri et des services de soutien à une population vulnérable qui est mal logée ou qui est sans abri ou qui risque de l'être.